

**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Band:** 149 (2004)

**Heft:** 1-2

**Artikel:** Le volume 2 du "Dictionnaire historique de la Suisse" est sorti de presse

**Autor:** Weck, Hervé de

**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-346354>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 19.10.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Le volume 2 du « Dictionnaire historique de la Suisse » est sorti de presse

Le 4 novembre dernier, une année après la parution du premier volume et conformément à la planification, le deuxième volume du *Dictionnaire historique de la Suisse* (DHS) est sorti de presse, simultanément en allemand, en français et en italien. Suivant la langue, le volume d'un poids d'environ 3 kg compte entre 830 et 890 pages.

### ■ Col Hervé de Weck

L'édition française, publiée par Gilles Attinger à Hauterive, s'ouvre avec l'article «Bandelier», famille du Jura bernois, et se termine par «Camuzzi», branche tessinoise d'une famille lombarde. Le volume 2 est plus richement illustré que le premier: quelque 700 images au lieu de 500. Ses trois éditions, parues l'année du 650<sup>e</sup> anniversaire de l'entrée de Berne dans la Confédération, contiennent les grands articles traitant du canton de Berne, des villes de Berne et de Bienne.

Aussi bien le président du Conseil de fondation, Jean Guinand, que le rédacteur en chef, Marco Jorio, soulignent, lors de la cérémonie de lancement, que le rythme actuel de publication devrait être poursuivi, si la Confédération ne ferme pas le robinet des subventions. Depuis 1988, elle verse en moyenne chaque année 3,5 millions de francs pour le DHS...

Le conseiller d'Etat Mario Annoni, souligne que c'est la logique alphabétique et l'abon-

dance de la lettre «b» dans la toponymie et l'histoire du canton de Berne qui lui vaut un tel privilège, mais il ne peut se dire malheureux que, pour une fois, les Confédérés zurichois doivent attendre la pareille plus de dix ans! Pendant plusieurs années, le Canton a libéré un maître de gymnase, afin qu'il travaille aux thèmes bernois du DHS et il a octroyé une sub-

vention de 80000 francs au volume 2, car nous «n'oublions pas que notre canton est responsable de frais supplémentaires (...) nous lui devons en grande partie le fait que la Suisse pense, s'exprime et s'illustre en français.»

Dans sa version française, le tome 2, avec ses 3542 articles, traite de sujets aussi importants que les banques (12 articles),



Article «Brigands»: exécution de Schwarzbeck, à Berne vers 1730.

les barrages, la boucherie, la bourgeoisie, la Bourgogne (3 articles, y compris les guerres de Bourgogne), les bovins, le bureau, la bureaucratie, les Burgondes. Caisses de pension et caisses maladie se révèlent des sujets très actuels! Quant au calvinisme, n'est-ce pas l'un des articles d'exportation les plus importants de la Suisse romande dans le monde entier? Si les lecteurs alémaniques peuvent déjà se renseigner sur «Bern Jura», les lecteurs romands ne trouveront «Jura bernois» que dans le tome 6, tandis que les italophones pourront découvrir «Giura bernese» dans le tome 5.

En général, les dictionnaires historiques ne traitent pas des vivants. Pour que le dernier tiers du XX<sup>e</sup> siècle ne souffre pas d'un manque d'articles

biographiques, le *DHS* retient les personnes nées avant 1936, lorsque leur activité le justifie. Pour les plus jeunes, il n'y a d'exceptions que pour les conseillers fédéraux et les prix Nobel! Le volume 2 contient 130 articles biographiques qui font un pont entre le passé que ces personnalités ont marqué et le présent qu'elles peuvent encore influencer. Rolf Bloch, ancien président de la Fédération suisse des communautés israélites, figure dans cette liste.

Les spécialistes du marketing voyaient les institutions, en particulier les bibliothèques et les écoles, comme les principaux acquéreurs du *DHS*. Cela n'a malheureusement pas été le cas. En revanche, les particuliers ont manifesté un intérêt qui dépasse toutes les attentes. L'édition italienne est presque

épuisée, si bien que le tirage du volume 2 a été revu à la hausse. Depuis novembre 2002, le 60% des éditions allemandes et françaises ont été vendues, alors qu'on ne prévoyait un tel résultat qu'après plusieurs années.

La publication électronique du *DHS* ([www.dhs.ch](http://www.dhs.ch)), parallèle à la version imprimée, compte quelque 32000 articles, soit l'équivalent de 12 volumes imprimés. La consultation – elle est gratuite – ne cesse d'augmenter, malgré ou, peut-être, à cause de la parution des versions «Papier». La crainte que les éditions informatiques et imprimées se concurrencent ne correspondait pas à la réalité.

H. W.

**Buxcel, Emile: L'armée suisse mobilise. Petite histoire de mise sur pied (XIV<sup>e</sup> - XX<sup>e</sup> siècle). Lausanne, Cahiers de la Renaissance vaudoise, 2003. 131 pp.**

Le colonel Emile Buxcel, docteur en histoire, a enseigné l'histoire à l'Ecole normale de Lausanne et a commandé la place de mobilisation 102. Tout le prédestinait à faire l'histoire du processus de mobilisation depuis la naissance de la Confédération.

Dès les origines, le système militaire des Confédérés comprend l'organisation de la mobilisation qui restera jusqu'à nos jours la première opération décisive de nos forces armées. Les réorganisations de la mobilisation et des infrastructures nécessaires à cette opération, surtout depuis le XIX<sup>e</sup> siècle, sont fonctions de la situation internationale, mais aussi des plans d'opérations du commandement et du fractionnement de l'armée. Elles révèlent une volonté toujours plus affirmée de centraliser au niveau de la place de mobilisation le commandement de la mise sur pied, dans le but d'avoir le plus vite possible des forces opérationnelles. La fourniture des chevaux et des véhicules à moteur de réquisition, jusqu'en 1960, relèvent d'états-majors distincts. Dès lors, ils sont subordonnés aux places de mobilisation.

La fin de la guerre froide, du risque de surprise stratégique et de conflit généralisé en Europe, la mise en application de l'Armée XXI imposait de revoir toute la procédure de mobilisation. Pour mettre à temps des troupes sur pied, on n'a plus besoin des prestations des miliciens de landwehr et de landsturm des places de mobilisation, épaulées par les arsenaux, les parcs de l'armée. Celles-ci ont donc rendu leurs drapeaux au cours de cérémonies dignes et empreintes d'émotion.